



Nos partenaires



En savoir plus :

www.clsm-lens-henin.fr

Contact :

Séverine LAMBIN
Coordinatrice CLSM

03 21 72 48 92

clsmlenshenin@gmail.com



PREFECTURE
DU PAS-DE-CALAIS



Commission des Parcours complexes en Santé Mentale

Conseil Local de Santé Mentale
Lens - Hénin
Tél : 03 21 72 48 92
clsmlenshenin@gmail.com

Qu'est ce qu'un parcours complexe ?

«Le parcours de santé complexe» est défini au sein de l'article 74 de la loi 2016-41 du 26 janvier 2016 : le parcours de santé est dit complexe lorsque l'état de santé, le handicap ou la situation sociale du patient rend nécessaire l'intervention de plusieurs catégories de professionnels de santé, sociaux ou médico-sociaux.



Que propose la commission ?

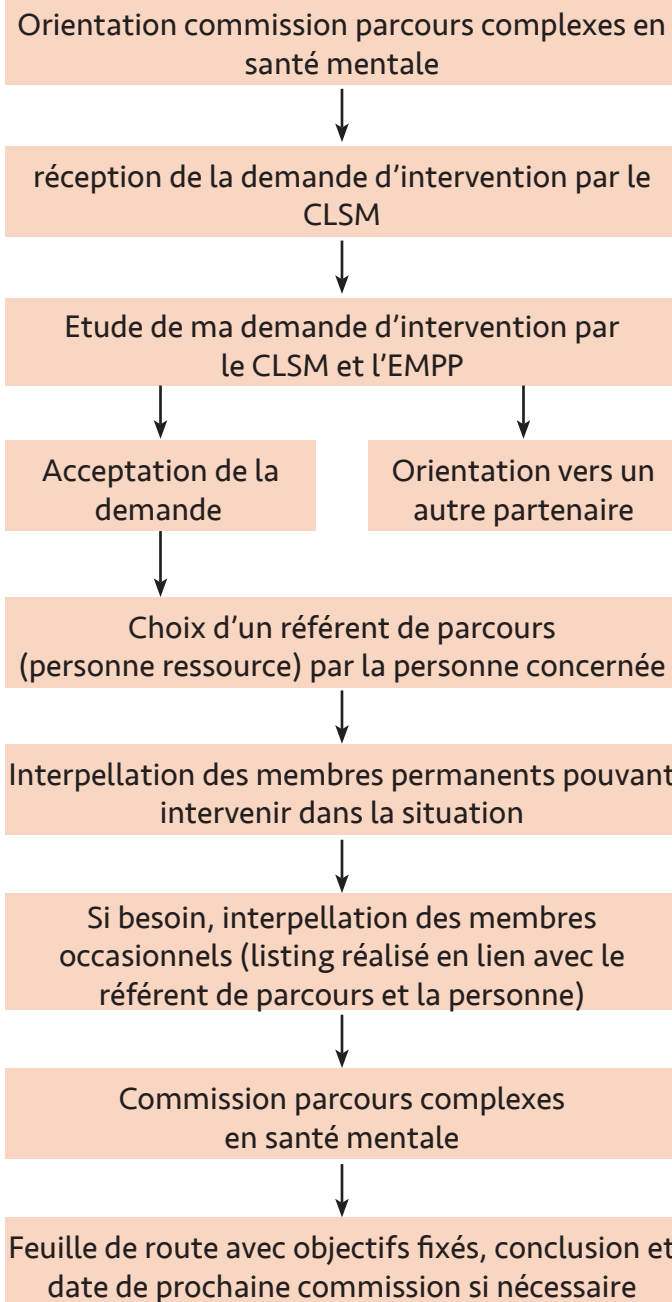
Elle s'adresse aux partenaires du territoire confrontés à des situations complexes.

Toutefois, elle ne se substitue pas aux missions premières de chaque partenaire mais s'appuie sur leurs compétences.

Elle permet de favoriser l'échange interinstitutionnel et interprofessionnel en vue d'élaborer des projets concertés.

PROCEDURE

Guide des ressources en santé mentale
lien : <http://www.lechevalbleu.fr/guide/santementale.dll>



Les critères d'entrée obligatoires

Ils sont définis par le Centre Collaborateur de l'Organisation Mondiale de la Santé :

- Il doit y avoir au minima la suspicion d'existence de trouble psychique chez une personne pouvant expliquer en partie les difficultés.
- La commission est interpellée uniquement si la situation fait blocage par les canaux habituels du droit commun
- La particulière complexité met en échec la personne et les acteurs sanitaires et sociaux.
- Le territoire concerné est celui du CLSM donc celui des communautés d'agglomération de Lens/Liévin et Hénin/Carvin
- La commission est composée de membres permanents.

